

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 février 1996, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située 13, rue Marie à Bron et appartenant à l'Etat (service des domaines) à la suite de la succession de monsieur Justinard, non réclamée.

Cette parcelle qui couvre une superficie de 81 mètres carrés a été nécessaire à l'élargissement de ladite voie.

Aux termes du projet d'acte qui vous est présenté, l'Etat céderait la parcelle en cause à titre gratuit ;

B. Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à signer l'acte administratif à intervenir ;

Vu ledit document ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte administratif à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,